



Toujours à l'écoute des besoins de ses sociétaires, MAMDA veille à améliorer la gamme de produits d'assurance dédiés au secteur de production animale. En plus de son offre destinée aux bovins et aux équins, MAMDA affine aujourd'hui son offre en proposant un produit spécialement dédié aux acteurs de la filière avicole.

Elevages avicoles concernés :

- Poulets de chair ;
- Dindes de chair ;
- Reproducteurs poule (type chair et ponte) ;
- Reproducteurs dinde ;
- Poules pondeuses des œufs de consommation.

« L'Assurance Volailles » permet de garantir le paiement d'une indemnité complémentaire à celle prévue par les instances compétentes et afférentes aux pertes résultant des événements stipulés en-dessous, en application d'une ordonnance administrative suite à un diagnostic de l'une des maladies réputées légalement contagieuses présentées ci-après :

Maladies couvertes

Les maladies aviaires réputées légalement contagieuses couvertes dans le cadre de cette assurance sont :

- ✓ L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;
- ✓ La maladie de NewCastle (NC) ;
- ✓ La Salmonelle Pulorrum Galinarum (SPG).

Evénements garantis suite aux maladies couvertes :

Les événements garantis dans le cadre de cette assurance et consécutifs aux maladies couvertes, selon les dispositions mises en vigueur sont :

- Les pertes résultant de l'abattage des volailles ;
- Les pertes résultant de la mise à mort et la destruction des volailles et/ou des poussins d'un jour ;
- Les pertes résultant de la destruction des œufs.

Eléments garantis

- ✓ Volailles
- ✓ Poussins d'un jour
- ✓ Œufs



Valeurs d'Assurance

La garantie est accordée dans la limite, des valeurs assurées fixées par catégorie, espèce et par type de production selon le tableau ci-dessous :

Catégorie par espèce / type de production	Valeurs Assurées (Dhs) / Individu ou unité
Reproducteurs Gallus (mâle et femelle) type chair	33
Reproducteurs Gallus (mâle et femelle) type ponte	35
Reproducteurs Dinde (mâle et femelle)	139
Poulettes futures pondeuses et Poules pondeuses d'œufs de consommation	14
Poulet de chair	6
Dinde de chair	35
Poulet (élevage non industriel)	13
Œufs :	
Œufs à couver :	
Reproducteurs Gallus type chair	0,40
Reproducteurs Gallus type ponte	0,45
Reproducteurs dinde	1,7
Œufs de consommation :	0,15
Poussins d'un jour :	
Poussins d'un jour espèces poule « type chair »	0,75
Poussins d'un jour espèces poule « type ponte »	1,30
Dindonneaux d'un jour	3,20

• Une souscription rapide et simple

Contactez nos bureaux directs pour conclure votre contrat d'assurance en présentant les pièces de souscription suivantes :

- Une autorisation d'exercer délivrée par les instances compétentes (Deux autorisations d'exercer pour les élevages de ponte) ;
- Un bilan de tests négatifs pour l'IAHP et la SPG daté de moins de 8 jours à l'entrée en vigueur de la garantie ;
- Une attestation de vaccination contre le NC délivrée par le vétérinaire encadrant à l'entrée en vigueur de la garantie;

(*) Document facultatif

• Une gestion efficace des sinistres

Lorsque la présence de l'une des maladies garantie par cette assurance est confirmée par les autorités compétentes, déclarez le sinistre immédiatement au bureau régional de la MAMDA dont dépend le contrat par téléphone, fax ou e-mail. Notre équipe mettra en œuvre une procédure accélérée de gestion du sinistre et vous accompagnera dans toutes vos démarches.

BUREAUX DIRECTS MAMDA

- AGADIR
- AGADIR FOUNTY
- AIN ATTIQ
- AIN TAOUJTATE
- AIT MELLOUL
- BENGUERIR
- BENI MELLAL
- BENSLIMANE
- BERKANE
- BERRECHID
- BIOUGRA
- BOUARFA
- BOUSKOURA
- BUREAU DIRECT SIEGE
- CASA 2 MARS
- CASA A
- CASA BAHMAD
- CASA BELVEDERE
- CASA BERNOUSSI
- CASA BOURGOGNE
- CASA C
- CASA LAHCEN OU IDDER
- CASA OULFA
- CASA SIDI MAAROUF
- CASA SIDI OTHMANE
- CASA SOCRATE
- CHICHAOUA
- EL JADIDA
- ERRACHIDIA
- ESSAOUIRA
- FES
- FQIH BEN SALEH
- GUELMIM
- GUERCIF
- HAD SOUALEM
- JORF EL MELHA
- KALAA SRAGHNA
- KARIAT BA MOHAMMED
- KENITRA
- KENITRA 2
- KHEMISSSET
- KHENIFRA
- KHOURIBGA
- KSER ELKBIR
- LARACHE
- MARRAKECH
- MARRAKECH AL MASSIRA
- MARRAKECH ALLAL EL FASSI
- MARRAKECH MHAMID
- MEKNES
- MEKNES 2
- MEKNES 3
- MIDELT
- NADOR
- OUARZAZATE
- OUJDA
- OUJDA 2
- RABAT AL MANAL
- RABAT MAROC NORD
- RABAT MOHAMMED 6
- RABAT QAMRA
- SAFI
- SALA EL JADIDA
- SALE
- SALE 2
- SETTAT
- SIDI BENNOUR
- SIDI KACEM
- SIDI SLIMANE
- SOUK LARBAA
- TANGER
- TANGER 2
- TANGER AL AWAMATE
- TANGER PLACA TORRO
- TAOURIRTE
- TAROUDANT
- TEMARA
- TETOUAN
- ZAIO
- ZEMAMRA
- CASA SBATA
- TANGER BOUKHALEF
- AGADIR EL HOUDA
- FES ALLAL BEN ABDELLAH
- FES ENNARJISSE
- RABAT HAY RYAD



ASSURANCE volailles



للمزيد من المعلومات،
المرجو الاتصال بمكتبكم
مأمدا أو بالأرقام التالية

3113

Pour plus d'informations,
contactez votre bureau direct
MAMDA ou appelez-le